



Groupement d'Employeurs Tir à l'Arc altiligérien

6 rue de la ronzade
43000 LE PUY EN VELAY

N° Siret: 8 11 264 886 000 11

Code APE: 9499Z

Offre d'emploi

Entraîneur TIR A L'ARC

Description de l'offre: les besoins, les objectifs

1/Vous intervenerez sur le territoire Loire / Haute Loire /Rhône pour accompagner les clubs dans l'encadrement des archers en club (débutants ou compétiteurs (frais de déplacement pris en charge)

2/Vous participerez à la création ainsi qu'à la mise en place des projets sportifs des clubs

3/Vous animerez en toute autonomie des séances de tir à l'arc dans le secteur extra fédéral (structures de tourisme sportif, centres de vacances et de loisirs, accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs, activités périscolaires...).

Compétence(s) du poste

- Évaluer le niveau de départ du pratiquant et déterminer les objectifs sportifs
- Concevoir la séance selon le niveau du public et préparer le matériel ou les équipements
- Apporter un appui technique de qualité
- Concevoir un projet éducatif avec le club
- Animer des séances tout public, hors cadre fédéral
- Réaliser le suivi du matériel ou des équipements sportifs

Enseigne de l'employeur GPT EMPLOYEURS TIR A ARC ALTILIGERIEN

Envoyer votre CV par mail perrinarc@orange.fr avant le 15/6/2022 (les candidats retenus seront auditionnés avant fin juin)

Détail lieux de travail : 43 (Haute-Loire) +42 (Loire) +69 (Rhône)

Type de contrat : Contrat à durée déterminée de 12 Mois

Possibilité de CDI ultérieurement

Nature de l'offre :

Durée hebdomadaire de travail : 35 H

Salaire indicatif : échelon groupe 3 de la CCNS Salaire Groupe 3 CCNS = 1763.44€ brut mensuel

En CDD, s'ajoute l'indemnité de fin de contrat (prime précarité) égale à 10 % de la rémunération brute totale versée durant le contrat.

Qualification : BEES ou DEJEPS – Technicien Groupe 3 CCNS

Conditions d'exercice : Horaires des structures clubs et loisir (soirée et/ou week-ends en club ou en journée pour secteur extra fédéral)

Déplacement : Fréquents (possibles sur 3 départements)

Expérience : Débutant accepté

Formation : BEES ou DEJEPS ou DEJEPS en formation avec contrat d'apprentissage ou licence STAPS

Permis : B - Véhicule léger Exigé

Effectif de l'entreprise : 0 salarié

Date prévisionnelle de prise du poste : 1^{er} septembre 2022